



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 17.12.2021

Numéro de publication: BH07-0000002663

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Le Temps Présent

Organisation concernée:

Fondation Le Temps Présent
CHE-107.047.351
rue des Granges 11
2300 La Chaux-de-Fonds

Contexte:

Par décision du **10 décembre 2021**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé la fusion par absorption de la **Fondation Le Temps Présent**, dont le siège est à **La Chaux-de-Fonds**, par la **Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées**, dont le siège est à **Neuchâtel**. Elle a constaté que la première fondation doit être dissoute en conséquence. De plus amples informations peuvent être obtenues directement auprès du Conseil de fondation (pour adresse : Rue des Granges 11, 2300 La Chaux-de-Fonds). La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Fusion par absorption du 10 décembre 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne